

pays qui verse la contribution la plus élevée, soit les États-Unis. Conformément à l'échelle présente approuvée lors de la vingtième session (le taux de contribution du Canada est de 3.17 p. 100) cinquante et un pays en voie de développement versent la contribution minimum de .04 p. 100.

### **Distribution des postes auprès du Secrétariat**

Au cours de l'examen des questions relatives au personnel, la Cinquième Commission étudiera les progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif « répartition géographique équitable » des postes professionnels auprès du Secrétariat des Nations Unies. Lors de la dix-septième session de l'Assemblée générale, il avait été établi certains principes de base dont s'inspirait une répartition géographique équitable et, à cette fin, l'Assemblée avait approuvé des « niveaux raisonnables » ou des quotes-parts pour chaque État membre. Le secrétaire général s'est exercé résolument à procurer ces « niveaux raisonnables » aux pays des régions sous-représentées de l'Afrique et de l'Europe orientale.

### **Sixième Commission**

La Sixième Commission s'intéresse à des questions d'un caractère essentiellement (quoique non exclusivement) juridique.

Son ordre du jour de la présente session comprend :

- a) Les rapports de la Commission du droit international pour codifier et mettre davantage au point le droit international sur les travaux effectués au cours de sa dernière session.
- b) L'examen des principes du droit international touchant les relations amicales et la coopération entre les États conformément à la Charte des Nations Unies. Ce point a été examiné par un comité spécial des Nations Unies qui s'est réuni à Mexico au cours de l'été de 1964. Le Comité a tenu une autre session dans la ville de New-York au mois de mai cette année. Le rapport qu'a fait le Comité à la Sixième Commission renferme des projets de rédaction de certains des principes en cause, de même que des propositions relatives à l'étude qu'il faudra faire dorénavant de ce point.
- c) L'examen des mesures propres à faire progresser le domaine du droit international privé et une attention particulière du côté de la promotion des échanges internationaux.
- d) Une assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international.
- e) Un projet de déclaration sur le droit d'asile.